



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090121

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11087
N/REF : 8/09/2024 0H52 C:025474 I:32083
V/REF : Contrat N°011087 du 01/09/2017

**CERCLE ECOSSAIS RHODANIEN
C.E.R
2 RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEUBANNE**

IMMEUBLE : C.E.R.
2 RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEUBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N2 - BAC A GRAISSE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. G. DEBARD

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES ET POUR RESERVER UNE PLACE DE PARKING

POMPAGE/ASPIRATION ET NETTOYAGE HAUTE PRESSION DU BAC A GRAISSE DE 1M3
AINSI QUE LES CANALISATIONS D'ARRIVEE ET DE DEPART CARRESPONDANTES

EVACUATION DU DECHET EN CENTRE DE TRAITEMENT AGREE

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 500,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2017	Valeur :	118,7
	Mois de l'indice de révision	: 03/2024	Valeur :	138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090121

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de bac(s) a graisse	2/AN	572,00	572,00
TOTAL H.T.				572,00
T.V.A. a 20,00%				114,40
TOTAL T.T.C.En EURO				686,40

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.